

Syndicat Mixte d'Études et de Promotion
de l'Axe Toulouse-Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROMOTION DE L'AXE TOULOUSE/LYON

Deb_17-03-02

Séance du 30 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres statutaires du Conseil Syndical	Présents	Représentés par pouvoir
34 titulaires 32 voix	3	2

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le Comité Syndical délibère sans condition de Quorum :

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mende (48) sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département de la Lozère
2. M. Bruno DURAND – Département de la Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER- Département de la Haute-Loire

Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département de la Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. Monsieur Jean-Pierre DELPONT – Région Auvergne Rhône-Alpes ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU

Étaient absents excusés :

1. Mme Aurélie MAILLOLS – Région Occitanie Pyrénées Méditerranée
2. Monsieur Hervé SAULIGNAC – Département de l'Ardèche
3. Madame Berdanette ROCHE – Département de l'Ardèche
4. Mme Alexandra Ribeiro-Custodio – Département de la Loire
5. M. Christophe GUILLOTEAU – Département du Rhône
6. M. Michel FRANQUES – Département du Tarn
7. Mme Magali BRUN – Département de l'Aveyron
8. M. Joseph FERRARA – Département de la Loire
9. M. Georges MERIC – Département de la Haute-Garonne
10. M. Daniel Dugléry – Région Auvergne Rhône-Alpes
11. M. Michel GANTON – Rodez Agglomération
12. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon
13. M. Yannick LUCOT – Région Auvergne Rhône-Alpes
14. M. Jean-Michel LATTES – Toulouse Métropole

15. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL – Commune d'Albi	
16. M. Jean-Michel BOUAT (Suppléant) – Commune d'Albi	
17. M. Jean-Luc DA PASSANO – Métropole de Lyon	
18. M. Georges ZIEGLER - Département de la Haute-Loire	
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017	
048-253102446-20170330-DE_2017_002-DE	

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental de la Lozère
3. M. Frédéric BOUET – Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales
4. M. Ludovic JAFFUEL – Département de la Lozère

Le Comité Syndical, sur la base du rapport de Monsieur le Président intitulé «Débat d'orientation budgétaire 2017» qui suit :

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2016, l'action notable a été la réalisation de l'étude d'impact économique de la mise à 2-x 2 voies de la RN 88 (des tables rondes sur l'ensemble de l'axe ont été organisées par EGIS Mobilité, ainsi que des comités techniques et comités de pilotage, deux rapports ont été rédigés en phase 1 et phase 2).

Le rendu de cette étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 vous sera présenté lors d'une prochaine réunion.

En outre, la Loi NOTRe, adoptée le 5 août 2015, a induit une instabilité du Syndicat, dont le statut est maintenant incompatible avec son financement par les Départements. La loi, en effet, réserve aux Régions la compétence de financement des activités économiques. La vocation du Syndicat étant le développement économique de l'axe Lyon-Toulouse par la RN 88, il ne peut plus percevoir les cotisations des Départements. Ces collectivités sont donc amenées à se retirer du Syndicat les unes après les autres.

Pour l'année 2017, je vous demande d'inscrire les crédits nécessaires au solde du paiement de l'étude d'impact économique de la mise à 2 x 2 voies de la RN 88 entamée avec le bureau d'études EGIS, ainsi qu'à reconduire les grands postes traditionnels de notre budget, comme en 2016.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 22 du code des Marchés Publics,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon,
Vu la décision du n°1-2017 du 21 mars 2017 constatant l'absence de quorum au comité syndical du 21 mars 2017**

Adopté à l'unanimité des voix exprimées ;

Le Comité Syndical :

- **prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2017 ;**

Le Président

Laurent SUAU

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2017 048-253102446-20170330-DE_2017_002-DE